

Offre mDSL

valable du 27 Octobre au 30 Novembre 2013

Profitez d'un bonus de 150%



Pour plus d'informations, contactez le service clientèle au 122.

Rechargez 7500 UM et obtenez 5 GB
au lieu de 2 GB valable pendant 1 mois

شنگیتل
Chinguitel
Membre du Groupe expresso

Contacts:
22 02 03 05 - 44 02 03 05 - 25 00 22 44
dcrp@mauritel.mr



1 - MOTS EN ZIG-ZAG

ENT → REE

LUS →

FLE →

VAL →

ALE →

MON →

MES →


GES →

GAL →

RON →

GUE →

SOR → TIE



A l'aide des dix groupes de trois lettres ci-dessous, formez, des mots de six lettres dans le diagramme ci-contre en allant de « ENTREE » à « SORTIE ». Sachant que chaque groupe est à la fin d'un mot et le début d'un autre.

INE	TER	CHE	TRE
SER	TRE	OPE	REE
IDE	HE	SIE	DIN

2 - 60 SUR 60

Placer des nombres de sorte à obtenir un total de 60 sur chaque ligne et chaque colonne.

	11		14
17			15
	15	13	
11		19	12

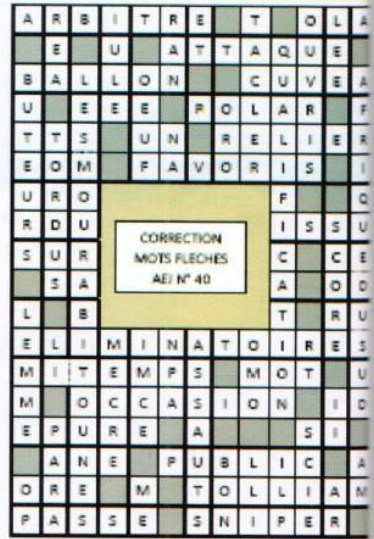
CORRECTION

MOTS EN ZIG-ZAG
 LUSTRE - TREFLE -
 FLECHE - CHEVAL -
 VALIDE - IDEALE -
 ALESER - SERMON -
 MONTER - TERMES -
 MESSIE - SIEGES -
 GESSINE - INEGAL -
 GALOPE - OPERON -
 RONDIN - DINGUE -
 GUETRE - TRESOR

60/60

19	11	16	14
17	16	12	13
13	15	13	19
11	18	19	12

Jeux proposés par le
CNE MANGASSOUBA



Assez bon début de l'ASC ARMÉE

Le championnat national de football première division, saison 2013-2014, a démarré le 19 octobre 2013 avec une nouvelle formule ; les quatorze équipes de l'élite ont été réparties en deux groupes de sept. Les trois équipes qui seront en tête dans chaque groupe à l'issue des matches aller-retour, seront qualifiées pour des Playoffs d'où sortira le vainqueur final. L'ASC Armée qui évolue dans la poule B, a réussi son entrée en matière en disposant de l'ASC Zem-Zem par la marque étriquée de 1 but à 0 pour le compte de la première journée. Par contre, elle a été contrainte au partage des points par l'ASC Tidjikdja (0-0) lors de la deuxième journée, le 26 octobre. Les deux rencontres se sont déroulées au stade olympique de Nouakchott. Quant à l'ASC Garde Nationale (poule A), elles' est reprise en s'imposant face à l'Ithihad de Kiffa (1-0) après avoir enregistré une défaite de la première journée.



LES MOURABITOUNES EN TUNISIE

● Match amical

Au cours d'une tournée dans le Sultanat d'Oman, les Mourabitounes ont disputé, le 9 octobre dernier à Mascate, capitale du Sultanat, une rencontre amicale contre l'équipe nationale locale, qui s'est soldée par un match nul et vierge (0-0).



● Stage de préparation du CHAN



Dans le cadre des préparatifs du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN, compétition réservée aux joueurs locaux), prévu du 11 au 28 janvier 2014, la Fédération Mauritanienne de Football (FFRIM), organise un autre stage de préparation pour les joueurs locaux prévu courant novembre qui devrait avoir lieu à Dubaï. A l'issue, l'équipe nationale devrait disputer deux autres matches amicaux avant de regagner l'Afrique du Sud pour la phase finale où elle retrouvera dans le groupe D, la République Démocratique du Congo, le Burundi et le Gabon.



involontaire des mâchoires),
déviation unilatérale de la
luette

2. Pathologie respiratoire

Traitement

- Dans tous les cas : traitement
de la fièvre et de la douleur
(paracétamol)

- Les angines virales gué-
rissent en général spontanément
en quelques jours (ou
semaines pour la MNI) : pas
d'antibiothérapie.

- Choix de l'antibiothérapie
pour une angine streptococ-
cique :

• **Si l'on dispose de matériel
d'injection**

à usage unique, la benzathine
benzylpénicilline est le traite-
ment de choix : les résistances
du streptocoque à la pénicil-
line restent rares,
et le traitement est administré
en une dose unique. benza-
thine benzylpénicilline IM

Enfant de moins de 6 ans
: 600 000 UI dose unique.
Enfant de plus de 6 ans et
adulte : 1,2 MUI dose unique

• **La pénicilline V est le traite-
ment oral**

de référence, mais ce traite-
ment peut poser un problème
d'observance en raison de sa
durée.

phénoxyéthylpénicilline
(pénicilline V) pendant 10
jours. Enfant de moins de un
an : 250 mg/jour à diviser en 2
prises. Enfant de 1 à 5 ans : 500
mg/jour à diviser en 2 prises.
Enfant de 6 à 12 ans : 1 g/jour
à diviser en 2 prises
Adulte : 2 g/jour à diviser en 2
prises

• **L'amoxicilline est une alterna-
tive possible et le traitement a
l'avantage d'être relativement
court.** Cependant, l'amoxicil-
line peut provoquer des réac-
tions cutanées aiguës chez les
patients atteints de MNI non
diagnostiquée et doit donc
être évitée lorsqu'une MNI n'a
pas été écartée.

amoxicilline pendant 6 jours
Enfant : 50 mg/kg/jour à divi-
ser en 2 prises
Adulte : 2 g/jour à diviser en 2

prises

• Les résistances aux m-
lides sont fréquentes,
thromycine et l'azithron
devraient être réservés
patients allergiques à la
cilline. La durée du
traitement par érythron
expose à un risque de no-
servance. Le traitement
par azithromycine à l'ave-
d'être court.

érythromycine penda
jours

Enfant : 30 à 50 mg/kg/
diviser en 2 ou 3 prises
Adulte : 2 à 3 g/jour à d-
en 2 ou 3 prises

ou azithromycine pen
jours

Enfant : 20 mg/kg/jour
prise

Adulte : 500 mg/jour e
prise

- Angine gonococcique
philique : même trait-
que la gonorrhée et la sy-

- Angine diphtérique : v
phtérie,

- Angine de Vincent :
cilline V ou érythron
comme ci-dessus

- Abscess amygdalien : r
pour drainage chirurgic
gine (pharyngite) aigu
non infectieuse (





Angine (pharyngite) aiguë

L'angine ou pharyngite est une inflammation aiguë des amygdales et du pharynx. Les angines sont d'origine virale dans la majorité des cas et ne nécessitent pas de traitement antibiotique. Les angines bactériennes sont principalement dues au streptocoque "A" et touchent principalement les enfants entre 3 et 14 ans. Le rhumatisme articulaire aigu est une complication grave et tardive de l'angine streptococcique, fréquente dans les pays en développement, et peut être prévenue par l'antibiothérapie. L'un des principaux objectifs lors de l'examen est d'identifier les patients qui nécessitent une antibiothérapie.

Signes cliniques

- Signes communs à toutes les angines:

Mal de gorge et dysphagie (difficulté à avaler), avec ou sans fièvre - **Signes spécifiques selon la cause:**

Formes fréquentes :

- Angine érythémateuse (gorge rouge) ou érythémato-pultacée (gorge rouge et enduit blanchâtre):

Cette présentation est commune aux angines virales et bactériennes, d'autres critères doivent être pris en compte pour les distinguer : Chez l'enfant de moins de 3 ans, l'angine streptococcique est rare, les angines sont quasi-exclusivement virales. Chez un enfant entre 3 et 14 ans, la présence d'au moins 3 des 4 signes suivants [absence de toux, fièvre supérieure à 38°C, au moins une adénopathie cervicale antérieure douloureuse, présence d'un exsudat] est en faveur d'une angine streptococcique. Al'in-



verse, la présence de toux, rhinorrhée, conjonctivite ou ganglions cervicaux postérieurs, sont en faveur d'une angine virale. Chez un patient de plus de 14 ans, la probabilité d'angine streptococcique est faible. Une mononucléose infectieuse (MNI) due au virus d'Epstein-Barr doit être suspectée chez un adolescent ou un adulte jeune présentant une fatigue intense avec des adénopathies diffuses, souvent associées à une splénomégalie.

Les angines érythémateuses ou érythémato-pultacées

peuvent également être dues à un gonocoque ou survenir dans le cadre de la primo-infection par le HIV. Dans ces cas, c'est principalement l'histoire du patient qui permet d'évoquer le diagnostic.

- Angine pseudo-membraneuse (gorge rouge recouverte d'une fausse membrane très adhérente)

Formes moins fréquentes :

- Angine vésiculeuse (bouquets de vésicules de petite taille sur les amygdales)

toujours virale (virus coxsackie ou primo-infection herpétique).

- Angine ulcéro-nécrotique : chancre syphilitique de l'amygdale, à bord induré, indolore ; ulcération amygdalienne souple au toucher chez un patient ayant une mauvaise hygiène dentaire, haleine fétide (angine de Vincent).

- **Complications locales :**

Abcès amygdalien : fièvre, douleurs intenses, voix étouffée, trismus (contractures



l'âge minimum de recrutement dans les forces armées et de participation directe dans les conflits.

Les Engagements et Principes de Paris (2007) qui respectivement instaurent des cadres à la fois légaux et opérationnels pour protéger les enfants du recrutement dans les conflits armés et établissent un ensemble de principes liés à la protection des enfants, à leur libération et à leur réintégration dans la vie civile.

Plusieurs cadres légaux et codes pénaux nationaux ont également été ré-

et des organisations internationales de protection de l'enfance autour de l'application sur le terrain de ces principes.

Le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés a été créé en 2005 suite à l'adoption de la résolution 1612. Il est en charge d'examiner les rapports présentés dans le cadre du mécanisme de surveillance et de signalement et d'évaluer la mise en œuvre par les parties combattantes de mesures pour mettre fin à l'utilisation des

et de la multiplication du nombre d'enfants-kamikazes notamment en Afghanistan et en Irak.

La lutte contre l'impunité

Les acteurs de la protection de l'enfance se sont engagés depuis le début des années 2000 autour d'un second axe prioritaire : celui de la lutte contre l'impunité. À la condamnation verbale des États et des groupes armés recruteurs a succédé l'application des sanctions judiciaires ou financières plus ciblées à l'encontre des dirigeants de groupes armés ayant fait usage d'enfants-soldats.

La Cour pénale internationale a marqué un tournant judiciaire en lançant ses premières poursuites depuis sa création contre Thomas Lubanga, accusé de conscription d'enfants de moins de 15 ans dans l'Est de la République démocratique du Congo entre septembre 2002 et août 2003. L'arrestation en mars 2006 et le transfert à La Haye de cet ancien dirigeant des Forces Patriotiques pour la Libération du Congo, a été saluée comme une avancée sans précédent dans la lutte contre le recrutement des enfants-soldats. Thomas Lubanga est passible d'une peine d'emprisonnement à vie.

L'arrestation de Thomas Lubanga en 2006 ainsi que celle plus récente de Charles Taylor, autre seigneur de guerre et recruteur d'enfants-soldats au Libéria et leur traduction devant une juridiction internationale qui les a condamnés à vie dissuadera-t-elle d'autres recruteurs à recourir à cette pratique abominable ?

Dem Adama Samba
Chercheur en Sciences Sociales



visés pour entrer en conformité avec ces nouveaux outils internationaux : la loi congolaise du 10 janvier 2009 sur la protection de l'enfance remplace ainsi celui sur la délinquance juvénile datant de 1950 ; et la révision du code pénal burundais en 2009 instaure 18 ans comme âge minimum de conscription dans l'armée pour ne citer que ces deux exemples.

Une application accrue

L'adoption de ces outils et de ces normes communes a joué un rôle important dans la visibilité internationale du phénomène des enfants-soldats et dans la mobilisation des ONG

enfants-soldats. En 2009, plusieurs plans d'action ont été mis en place en concertation avec des groupes armés du Népal, du Sud-Soudan ou des Philippines afin d'encourager la démobilisation d'enfants soldats et l'adoption de principes visant à bannir le recrutement d'enfants dans les rangs des forces armées.

Ces démobilisations, par ailleurs, ne marquent pas pour autant la fin du recrutement d'enfants-soldats. Le rapport 2010 du Secrétaire général des Nations Unies fait notamment état de nouveaux cas d'enfants utilisés à des fins de renseignements



Les enfants - soldats

Un phénomène mondial

Une approche de définition

Il n'existe pas de définition universelle de la notion d'enfant-soldat. Toutefois, la grande majorité des ONG et des institutions onusiennes reprend celle inscrite dans les Principes du Cap (1997) concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées : un enfant-soldat est une personne, garçon ou fille, âgée de moins de 18 ans, membre d'une armée gouvernementale ou d'un groupe armé ou accompagnant de tels groupes autrement qu'en tant que simple membre de la famille, que son enrôlement ait été volontaire ou forcé. Cette définition de l'enfant-soldat ne s'applique pas aux seuls porteurs d'armes. Elle inclut également les enfants qui occupent notamment les fonctions de mineur ou démineur, éclaireur, espion, porteur, coursier, garde, sentinelle, cuisinier, esclave domestique ...



On a souvent fait des enfants-soldats un élément caractéristique des conflits africains contemporains. Pourtant, l'utilisation des enfants en temps de guerre touche indistinctement tous les continents qu'ils agissent des groupes d'opposition armée du Myanmar, de Somalie ou de Centrafrique, ou encore groupes paramilitaires et milices privées colombiennes ou de groupes terroristes liés à AlQaïda.

Une implication très ancienne

L'utilisation d'enfants dans des conflits armés n'est pas non plus un phénomène nouveau : l'enseignement militaire partiate était dispensé aux enfants dès leur huitième an-

née au IV^{ème} siècle avant JC. L'armée de Louis XIV comprenait des compagnies de cadets. On trouve également des troupes juvéniles pendant la guerre de sécession américaine, parmi les kamikazes japonais de la deuxième guerre mondiale, les jeunes hitlériennes, au cours de la guerre Iran-Irak, des guerres d'indépendance africaines, de la révolution culturelle chinoise, etc.

La prévention du recrutement des enfants soldats

Il existe aujourd'hui à la fois un consensus international autour de la nécessité d'une condamnation du recrutement et de l'utilisation des en-

fants-soldats et une convergence des initiatives visant à renforcer le cadre normatif et légal existant.

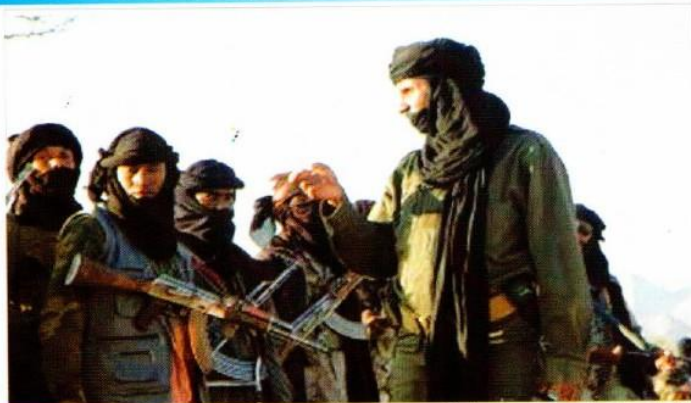
Renforcement du cadre légal

Les Conventions de Genève de 1949, ses protocoles additionnels de 1977 et la Convention des Nations unies sur les Droits de l'enfant de 1989 jalonnent le cadre normatif visant à prohiber l'utilisation des enfants dans les conflits armés. Depuis la fin des années 1990, un véritable arsenal de traités, résolutions et protocoles internationaux s'y est ajouté pour encadrer la protection des enfants en situation de guerre :

Le Statut de Rome portant création du Tribunal Pénal International en 1998, qui classe le recrutement ou l'utilisation d'enfants de moins de 15 ans dans les conflits armés parmi les crimes de guerre .

La Convention internationale du travail n° 182 de 1999, édictée par l'Organisation Internationale du Travail, dans son article 3, définit le recrutement des enfants soldats comme l'usage de formes de travail forcé. Le Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (2000) qui étend à 18 ans





les victimes collatérales. Et c'est ce qui s'est réellement passé.

Ainsi, une fois la Libye défaite et le président Kadhafi assassiné, il n'y avait plus alors d'espoir pour tous ces combattants, qui dépendaient directement de lui et originaires des pays au Sud du Sahara.

Alors, à défaut de pouvoir se fondre à la population et s'y confondre, la majorité d'entre eux décident de fuir le pays.

C'est ainsi que les combattants originaires du Niger et du Mali décident de rejoindre leurs pays respectifs, avec armes et bagages, en même temps que leurs véhicules de combat.

Si les « Nigériens » furent désarmés et délestés de tous leurs équipements militaires par les autorités de leur pays dès leur rentrée à la frontière, il n'en a pas été de même pour les Maliens, qui furent « acceptés » tels qu'ils étaient venus, car ayant posé comme condition de conserver leurs équipements militaires tout en restant dans le territoire malien.

Alors question :

N'était-ce pas là une faiblesse de la part des autorités maliennes de l'époque, une erreur d'appréciation du danger que cela pouvait représenter pour le pays dans le futur ou tout simplement s'agissait-il là alors de la crainte d'un affrontement direct avec ces hommes déjà belliqueux et se disant n'avoir rien à y perdre ?

La réponse ne tarda pas à venir, car dès janvier 2012, le MNLA, le AQMI, le MUJAO et l'ANSARDINE, lancent des opérations de combat, à la conquête du Nord du Mali. Et, en moins d'un mois, ils mettent en déroute les militaires maliens (ou ce qui en restait), abandonnant derrière

eux matériels et armements lourds. Et coups sur coups, les capitales régionales : KIDAL, GAO et Tombouctou, la cité mystérieuse, mais aussi la ville aux 333 SAINTS, sont désormais aux mains des jihadistes qui sont AQMI, ANSARDINE, MUJAO, mais également le MNLA, dont les Jihadistes ne tardèrent pas à se débarrasser !

Les premières décisions ne tardèrent pas à tomber, avec l'application radicale de la CHARIA, qui se traduit par des châtiments corporels, (pour des délits mineurs), et destruction de MONUMENTS HISTORIQUES et RELIGIEUX, considérés sacrés !

Le capitaine SANOGO, qui avait pourtant conduit un coup d'état militaire, contre le pouvoir du Président Amadou Toumani Touré, le 22 Mars 2012, se disant pour venger l'honneur du Malien, n'a jamais pu galvaniser les Forces Maliennes pour les envoyer au combat, au Nord ???

Il a plutôt eu la prouesse de diviser les Corps Militaires Maliens qui n'avaient plus aucune motivation pour aller en découdre avec les jihadistes !

La classe politique n'échappa pas à cette division.

Voilà donc le Mali divisé en deux, le Nord Jihadiste et le Sud relevant encore du pouvoir central, mais impuissant à s'entendre sur la conduite à tenir ?

La première conséquence de cette situation, est le drame que vivent ces populations qui ont fui la mort et les exactions, laissant derrière elles leurs biens et leurs habitations, n'ayant emporté avec elles que les enfants en bas âge et le minimum de d'effets qui peut tenir sur le dos ou la tête ou alors sur la charrette, pour ceux qui pouvaient

s'en procurer. Ces populations se trouvent aujourd'hui au nombre de 400 millions réparties en majorité entre le Burkina Faso, le Mali et la Mauritanie, dépendant désormais de l'assistance des Organisations Humanitaires, tout en se faisant à compter les jours qui les séparent encore du retour dans le pays de leurs ancêtres !

Coopération Internationale •

Il faut avouer que dans ce drame qui vivait le Mali, la communauté internationale, a tardé à intervenir, y compris les Nations Unies, parlant de médiation et autres formules propres aux diplomates.

Les balles incessantes des hommes armés des pays de la CEDEAO, de la partie du Mali, mais aussi des pays partenaires au développement ne portent pas de solutions immédiates. Les longueurs des procédures, lourdeurs administratives, incohérence de décisions, mais aussi les Forces armées ne préparées face aux mouvements aguerris et rompus aux combats du désert : ce sont là des éléments qui ne rassurent pas les populations, victimes de leur manque de prévoyance et d'anticipation...

Le salut viendra alors de la France qui décide d'intervenir immédiatement et en solo, sur demande du gouvernement malien, lorsque les Jihadistes commettent l'erreur de pousser la progression vers le sud, ce qui met en danger la ville de Bamako et entraînerait toute intervention extérieure difficile et complexe, du fait de la densité de la population de cette ville, de la configuration (les symboles de la capitale de l'Etat, présence de châteaux, ruelles étrangères et autres...).

La soudaineté de l'intervention française (baptisée SERVAL), ainsi que les moyens mis en œuvre, ont surpris et ont mis fin à l'attente des Maliens qui ne pensait pas s'arrêter en si bon chemin.

Aujourd'hui encore des forces armées se trouvent sur le sol malien, à la demande de l'Etat du Mali !!!



et de ses liens séculaires avec ces pays, on est en droit de dire que la Mauritanie ne saurait être à l'abri de tous les problèmes que connaîtrait cette région.

Les défis auxquels la Mauritanie est confrontée l'ont amenée à constituer des unités spéciales, en même temps que la restructuration de ses Forces et ceci, sans attendre le soutien effectif de ses Partenaires au Développement.

Tenant compte de sa connaissance du terrain et de l'entraînement de ses unités dans la vie du désert, le commandement a vite saisi le taureau par les cornes, en procédant à :

- A la création de groupements spéciaux d'intervention (GSI), avec leurs déploiements sur le territoire (Sud-Est, Est et Nord-Est) ;

- Au contrôle des frontières, par la mise en place des Postes d'Accès Obligatoire ;

- A la délimitation d'une zone, désormais classée « Zone Militaire Interdite » Cette option de l'Etat a eu comme résultats positifs, la traque systématique des bandes criminelles, à l'intérieur, comme le long de nos frontières, en portant dé-

les Forces Mauritaniennes, hors de leur territoire, mais en concertation avec les autorités de l'Etat concerné. C'est également ici qu'il convient d'évoquer l'opération militaire, en février 2011, qui s'est déroulée en Mauritanie et qui, après plusieurs péripéties, a connu son épilogue aux portes de Nouakchott.

La traque entreprise par nos forces dès la première alerte avait permis de détruire les deux véhicules, dont les charges d'explosifs auraient fini leur chemin dans notre jeune capitale. Sans cette réaction, ces véhicules et leur chargement auraient causé la désolation et semé des doutes dans l'esprit de nos populations, mais aussi dans celui de nos partenaires au développement, quant à la capacité des autorités mauritaniennes à défendre l'intégrité de notre territoire et assurer la sécurité de nos citoyens !!!

Sur un autre plan, la Mauritanie considère que ces éléments sont à coup sûr, victimes d'une manipulation, dont les auteurs ont abusé de leur manque d'éducation et de leur conception er-

actions de ces mouvements et qui se sont fait intercepter à l'occasion de leurs forfaits, par les forces mauritaniennes. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'aborder et d'informer les prisonniers issus de ces groupes terroristes, afin de désamorcer les idées dangereuses les ayant conduits à rejoindre des causes déplorables, voire même à commettre des actes irréparables...

Cette approche a consisté à instaurer un dialogue entre des Oulémas (fins connaisseurs de l'enseignement et des préceptes de l'Islam, mais aussi fins pédagogues dans le domaine) et ces groupes à l'intérieur-même des prisons, afin de les convaincre, en utilisant, pour ce faire, le seul livre qui vaille et qui leur inspire confiance : Le SAINT CORAN ! Retenir cependant à l'esprit que ce dialogue ne signifie nullement une faiblesse ou un assouplissement du traitement de la question par le gouvernement mauritanien, mais plutôt une voie de dialogue et de tolérance, comme le recommande le Saint Coran...

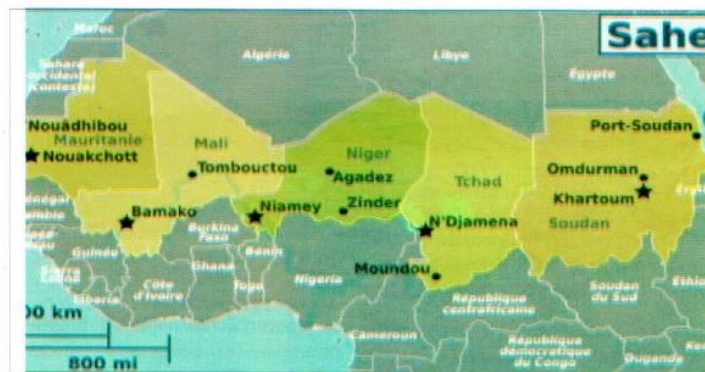
En effet, lorsque ce procédé ne réussit pas, et dans la perspective de bousculer ces groupes dans leurs repères, l'usage de la Force, des moyens militaires et autres dispositions dissuasives prennent le relais sur l'approche pédagogique !

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la condamnation, par la justice mauritanienne (le 14/05/2013), à 10 ans de prison ferme, d'un jeune mauritanien, convaincu d'avoir servi de relais à des jihadistes. La justice n'a pas eu là les mains légères et a voulu se montrer intransigeant, et donner une valeur d'exemple !

- Evénements du Mali

Il y a lieu de reconnaître que les Pays dits sahélo/sahariens décollent lentement ; et ceci, du fait des problèmes qui les assaillent. Chacun des Etats a ses réalités propres et ses problèmes spécifiques. Et ceci est tellement vrai qu'ils n'ont pas les mêmes priorités, ni même les mêmes approches, même face à des problèmes identiques ! Les Problèmes qui se déroulent aujourd'hui au Nord du Mali nous en fournissent une illustration parfaite.

Aussi, quand en 2011 les pays de l'OTAN décident de faire la guerre à la Libye de Kadhafi, les pays de l'Afrique au sud Sahara, le Mali en premier, ne pensaient pas un seul instant qu'ils allaient en être



sormais le danger vers les PC, et autres repères de ces bandes, en les traquant, les empêchant ainsi de s'organiser, afin de mener des actions contre notre pays. Dans cette optique, la Mauritanie s'est résolument engagée à combattre ouvertement ces bandes, pour que, à défaut de les anéantir, qu'elle leur enlève toute initiative dans leur entreprise à déstabiliser les structures de l'Etat, en y installant la peur, l'insécurité, mais également une psychose de remise en cause permanente !

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer le repérage et la destruction de PC et de colonnes entières de ces bandes, par

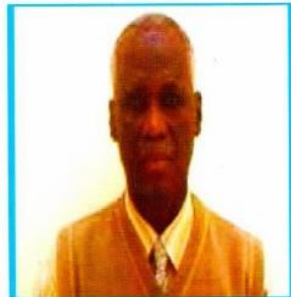
ronée de l'Islam, pourtant religion de tolérance et d'acceptation de l'autre ! Et ceci, quelles que soient ses origines et ses croyances.

C'est ainsi que dans la perspective de contrer l'incitation au terrorisme et à l'embrigadement des jeunes, qu'un programme spécifique a été initié à leur intention, par le gouvernement. Ce programme s'adresse dans un premier temps aux populations les plus exposées et les plus vulnérables (celles qui seraient susceptibles d'être entraînées par les porteurs de ces idées extrémistes). Et dans un deuxième temps à ceux qui se sont impliqués dans les



IMITEP2: COOPERATIONS REGIONALES ET INTERNATIONALES FACE AU TERRORISME

Conduite des Etats face à ces mouvements



Colonel DIA El Hadj
Abderrahmane,
ancien SG MDN

A ce stade des événements et du fait de leur ampleur et de leur étendue, ne serait-on pas tenté de conclure à l'impuissance des Etats du Sahel et de l'Afrique subsaharienne à opposer, individuellement et même collectivement, à ces mouvements des forces conséquentes et suffisamment dissuasives ! Dans le cadre de la coordination de l'engagement militaire, le Mali, la Mauritanie et le Niger, qui se trouvent aux portes de tous ces mouvements et des actes terroristes, n'ont toujours pas trouvé la meilleure formule. Le Nigeria mis à part, ils sont ceux qui sont le plus soumis aux actes criminels. A la veille des événements tragiques du Mali, qui ont remis en cause son intégrité territoriale, son unité ainsi que ses valeurs fondamentales, chacun de ces trois pays avait pris des mesures qui semblaient correspondre à ses moyens et à son choix politique pour préserver sa sécurité. Le Mali avait mis en place une nouvelle stratégie au plan opérationnel et tactique et de développement : ce qui devait conduire à la réorganisation de ses Forces et de ses unités de combat ; mais également permettre un cadre de développement économique et d'infrastructures sociales de base (éducation, santé et autres). Et,

pour une meilleure maîtrise de ce choix : L'Etat du Mali met en place une Coordination Nationale de l'ensemble des activités contre le terrorisme et la criminalité organisée !

Mais, malheureusement, à force d'hésitation, de compromis et de manque de décision ferme et de prévoyance, le Mali s'est retrouvé piégé, par manque de vision claire : d'où la situation que nous observons aujourd'hui ce pays

Le Niger, quant à lui, a réagi avec beaucoup de détermination, et ce, depuis le dernier enlèvement de jeunes français, au centre de Niamey, avec l'épilogue tragique qui s'en est suivi, dans le désert du Sahara. Et les résultats sont ceux que nous observons aujourd'hui dans ce pays qui n'a pas accepté de faire de cadeaux à « ces révoltés fils du désert » !

Le géant nigérian ne semble pas encore trouver la bonne formule, ni la bonne manière. Bien que confronté à un seul mouvement, le Boko Haram, le Nigeria semble se diriger vers un engrenage, du fait des actions de plus en plus meurtrières et en profondeur et qui n'épargnent personne, y compris les musulmans eux-mêmes !

A ce titre, les derniers événements qui ont vu l'affrontement entre les Forces Armées nigérianes et les islamistes de Boko Haram, dans la ville de Baga (extrême Nord du Pays), faisant frontière avec le Tchad, et où on a dénombré près de 200 morts, ne vont pas nous démentir !

Quant aux autres pays du champ, et les pays de la CEDEAO, nous avons eu le loisir d'observer leur lenteur, mais aussi leur manque de préparation, il faut le dire, quand il s'est agi d'équiper des Forces et d'aller au secours de l'Etat du Mali.

Nous voyons donc là que la coordination des opérations, ainsi que la coopération des pays de l'Afrique au Sud du Sahara, dans leur lutte contre cet ennemi asymétrique, qui continue de troubler le sommeil des paisibles popula-

tions, en même temps qu'il a tenté de remettre en cause les fondements des valeurs intrinsèques de nos pays, n'ont pas encore donné les résultats comptés !

Et pourtant, les pays de la CEDEAO dont font partie le Mali et le Nigeria ont mis en place, à Abuja, « LEMECA de l'ALERTE PRECOCE », censé réduire les conflits, mais aussi, le cas échéant, les réduire et les combattre, dans des délais très courts, étant donné l'existence des Forces Prépositionnées. Sur un autre plan, l'Algérie, la Mauritanie, et le Niger, ont créé le 21 Avril 2010, un Comité d'Etat Opérationnel Conjoint (CEOC) qui a été installé à Tamanrasset, en Algérie. Dans le même ordre d'idée, ils ont pris la décision de lui affecter des Forces Prépositionnées de l'ordre de 80 000 hommes, en vue d'un engagement réel sur le terrain, pour identifier et combattre ces bandes, susceptibles d'entreprendre des actions criminelles contre les intérêts de ces Etats. Cette volonté de ces Etats est mise à l'épreuve par les facilités de mise en place de ces bandes au sein de la population sahélo-saharienne, qui ne peuvent compter sur des populations acquiescentes à leurs causes, ou de la complicité qu'elles ont prise jusqu'à présent !

Mais, malgré tout, dans le cas du Mali, les deux machines militaires lourdes à mettre en marche ! L'expérience propre de la Mauritanie, un pays peu peuplé (moins de 4 millions d'habitants), désertique pour la majeure partie de son étendue, elle possède des frontières poreuses :

700 km de frontière avec le Nigeria, 2 300 km avec le Mali, 700 km de frontière maritimes, sans compter sa frontière terrestre au Nord et Nord Ouest, avec le Maroc, l'Algérie, le Libyen, marocain et sahraouis, et le Sahara occidental, qui n'a pas encore retrouvé son statut, et dont le dossier se trouve encore dans les tiroirs des Nations Unies ! Aussi, de par sa position géogra-

(Guidimakha, Gajaga, Boundou, Fouta, Jafunu, etc.) Le roi, après avoir opposé une fin de non re-

çut la visite du commandant Lefranc et de quelques traitants de Bakel, qui lui recommandèrent

l'interdiction de passer par territoire" sans l'accord préalable des français", il alla de conquête des contrées dont les souverains étaient infidèles ou qui avaient scellés des alliances avec l'occupant français des terres musulmanes selon Mamadou Lamine, se le nom d'Allah devait y retentir". Les souverains des cités saisies par le marabout étaient contraints à l'exil pour chercher la protection chez les français. Leurs villages furent détruits et brûlés et leurs sujets soumis. Les royaumes alliés aux français ainsi défaits, cela constituait un affront doublé d'une humiliation pour ces derniers. A Goundiourou village natal de Mamadou Lamine Dramé sa maison est encerclée et prise d'assaut par la 2ème compagnie de tirailleurs commandée par le capitaine Ferrat. Trente quatre personnes sont arrêtées manu militari et transférées à Kayes, c'était le 13 mars 1887.



cevoir à sa requête, finit par y consentir du bout des lèvres. Il mit sur pied une armée de 2000 hommes au début du mois de janvier 1886 (A. Bathily soutient que c'est à Diawara que se situe son Quartier Général, mais ce n'est qu'après les batailles du Boundou et de Koughani qu'il installe une partie de son armée au Goye inférieur entre Manaël et Diawara). En décembre 1885, il prêche le «Jihad» auprès des habitants du Guidimakha du Gajaga et du Fouta. Après avoir prêché le Jihad, des centaines d'adeptes des régions précitées se joignirent à son armée. Avant l'attaque du Boundou, à Balou, Mamadou Lamine Dramé re-

vivement de renoncer à son projet d'aller à Gamon « combattre les infidèles ». Tout en refusant, il ne comprend pas la défiance des Français et du roi du Boundou à son égard car soutient-il, ils n'ont rien à craindre. Le marabout demande alors au nouveau roi du Boundou l'autorisation de passer sur son territoire, mais celui-ci met en avant les accords d'alliance conclus avec les Français selon lesquels aucune armée ne doit traverser son territoire sans l'accord de ses alliés. Alors, lui dit le marabout, prends ton chemin et laisse moi passer sur celui de Dieu.» Rien n'y fait, la réponse reste inébranlablement négative. Balayant d'un revers de la main

A suivre : Traque, combat et fin du Marabout

La recherche s'est fortement inspirée du récit oral de Niamé Adama Dramé descendant du héros et notable de Selibaby. La précision des actes est due en grande partie à l'ouvrage du P. A. Bathily consacré à l'histoire de Bakel et de sa Région.



Mamadou Lamine Dramé

Vers la constitution d'une armée et le début du jihad

Dans l'épisode précédent, nous avons vu comment Mamadou Lamine s'était révélé parmi les siens comme un homme hors du commun. Ses études coraniques et théologiques parachèvement en terre d'islam en 1878, il dut faire des séjours plus ou moins prolongés en Turquie puis en Egypte, sur le chemin du retour, dans le dessein de diversifier ses sources de connaissance. Sa renommée acquise, il n'en fut pas moins contesté par certains détracteurs qui l'accusaient de n'être qu'un "faux prophète". La jalousie d'un certain souverain dénommé Ahmadou le mènera pour quelque temps en prison. Ce n'est que grâce à l'absence de ce dernier que le marabout fut libéré par MADHANI, le propre fils de son géolier.

Episode 4

Présentation: Cdt Lif

Après la prison que lui fit infliger son alter ego Ahmadou et sa relaxe par le fils de ce dernier, Mamadou Lamine entame son retour vers sa ville natale de Goundiourou où il est reçu avec les honneurs par le souverain de la place. La renommée de l'homme avait déjà retenti dans toutes les contrées avoisinantes. Apprenant l'arrivée du marabout dans la zone, le commandant français Frey qui s'appretait à quitter pour le Niger, rencontre Mamadou Lamine à Kayes pour s'assurer de ses intentions pacifiques. Le marabout le rassure et lui fait part de son intention de se rendre à Bakel pour une visite de courtoisie. Il n'obtiendra l'aval de l'administration qu'après avoir affirmé que ses disciples

qui l'accompagnent ne seront pas armés.

Une fois l'aval des français obtenu, il quitte son village natal en décembre 1885, en direction de Bakel. Sur le trajet, il passe par plusieurs villages où on le reçoit avec les fastes dus à son rang de marabout. Dès son arrivée à Bakel, il rend visite au commandant du fort et réaffirme ses intentions pacifiques envers les Français.

Mais la région avait connu des troubles dans les années soixante-dix notamment avec le commandant Zimmerman qui a fait frapper des notables et des religieux et menacé de brûler des villages. Cette région, de l'aveu même de Frey «n'était plus sûre pour les Français» et n'avait donc pas pansé ses plaies...

Ayant à l'esprit les pires sévices que firent infliger les français à ses coreligionnaires, il ne s'empêcha de demander au souverain de Tuabou une aide militaire. Ce dernier était méfiant quant aux intentions du marabout ; ;

Quant à Mamadou Lamine, aussitôt après cette visite de courtoisie à Bakel, il se rend pour la première fois chez Sina H roi du Goye inférieur à Tuabou pour lui demander une aide. Celui-ci s'était déjà rendu à Bakel pour mettre en garde les Français contre le prosélytisme du marabout mais il lui a été signalé que Mamadou Lamine Dramé ne veut attaquer ni les Français ni les royaumes musulmans rivaux.





Composition des dossiers

Acte de mariage dans le délai (durée moins de 60 jours francs):

- Photocopie de la nouvelle CIN de l'époux;
- Photocopie de la nouvelle CIN de l'épouse
- Photocopie de la nouvelle CIN du tuteur «wely »
- Photocopie de la nouvelle CIN du témoin N° 1
- Photocopie de la nouvelle CIN du témoin N°2
- Acte de mariage établi par un Imam reconnu.

Acte de mariage hors délai (durée de plus de 60 jours francs):

- Photocopie de la nouvelle CIN de l'époux;
- Photocopie de la nouvelle CIN de l'épouse
- Photocopie de la nouvelle CIN du tuteur «wely »
- Photocopie de la nouvelle CIN du témoin N° 1
- Photocopie de la nouvelle CIN du témoin N°2
- Jugement déclaratif du mariage.

Recensement des enfants âgés de moins de 60 jours francs :

- Photocopie de la nouvelle CIN du père ou son certificat de décès;
- Photocopie de la nouvelle CIN de la mère ou son certificat de décès;
- Acte de mariage nouveau
- certificat d'accouchement de l'enfant dûment signé.

Recensement des enfants âgés de plus de 60 jours francs :

- Photocopie de la nouvelle CIN du père ou son certificat de décès;
- Photocopie de la nouvelle CIN de la mère ou son certificat de décès;
- Acte de mariage nouveau

- jugement déclaratif de naissance de l'enfant.

Recensement des adultes :

- Photocopie de la nouvelle CIN du père ou son certificat de décès;
- Photocopie de la nouvelle CIN de la mère ou son certificat de décès;
- Acte de naissance RANVEC 98 ou Fiche de Recensement RANVEC 98 ou jugement déclaratif d'appartenance;
- Ancienne CIN;
- Certificat de présence au corps ou son équivalent, pour les militaires et les anciens militaires.

Acte de divorce :

- Acte de mariage nouveau;
- Jugement déclaratif de divorce «Talaq »
- Photocopie de la nouvelle CIN du témoin N° 1
- Photocopie de la nouvelle CIN du témoin N°2

Acte de décès :

- Photocopie de la nouvelle CIN du déclarant
- Certificat de décès dûment signé ou jugement déclaratif de décès;
- Photocopie de la nouvelle CIN de deux témoins;
- Photocopie de la nouvelle CIN ou Recensement du décédé.

Acte de décès hors délai (durée de plus de 60 jours francs):

- Certificat de décès dûment signé ou jugement déclaratif de décès;
- Photocopie de la nouvelle CIN du déclarant
- Photocopie de la nouvelle CIN ou Recensement du décédé.
- Photocopie de la nouvelle CIN de deux témoins;



Témoignages du personnel

Lieutenant Sid'Ahmed Ould Toizigui Adjoint Chef du Centre

Dans le but de résoudre les problèmes des militaires se reportant à l'état civil, le Commandement Général des Armées a créé le centre d'accueil des citoyens spécifique à l'armée nationale chargé de recenser les membres de cette institution et les retraités partout où il se trouvent et assurer continuellement les services d'Etat Civil. Effectivement le centre avait recensé la quasi totalité des militaires et a pu leur réaliser les documents d'état civil en collaboration avec le Commandement Général des Armées et l'Agence Nationale pour le recensement des Populations et Titres Sécurisées. Le centre envisage de tenir et développer l'état civil des militaires et celui de leurs familles.



Le sergent chef Cheikhna Sidi Mohamed

L'importance des documents civils. L'ouverture du centre de recensement des populations à l'armée nationale a été un événement important pour les militaires et leurs familles et a concrétisé les aspirations du commandement de l'Etat-major Général des Armées qui vise à renouveler l'état civil des militaires et leurs familles. Le centre a pu résoudre la quasi-totalité des problèmes posés aux militaires et retraités ainsi que leurs familles. L'obtention de ces documents est une nécessité pour accéder à un droit donné et permet aux militaires d'obtenir le numéro national biométrique. Renouveler son état civil

- Permettre aux militaires de jouir de l'ensemble de leurs droits ci-



viques que la loi garantie

- Permettre aux militaires en cas de retraité d'accéder aux services de la caisse nationale de sécurité et l'assurance maladie
- Faciliter la scolarité des enfants
- Conserver aux enfants leur arbre généalogique
- Accès à l'assurance maladie.

L'adjutant chef Dab Ibrahim Mohamedene

La carte d'identité nationale représente un acquis national. Conformément aux orientations du président de la République qui vise l'émancipation du citoyen mauritanien pour s'adapter à la modernité imposée par ce monde qui vit dans un village planétaire, le gouvernement mauritanien a décidé la création de l'Agence Nationale pour le recensement des populations et les titres sécurisés pour simplifier l'état civil. Cette agence a réalisé une carte d'identité nationale qui ne peut être fautive ni détériorée comportant une puce électronique en mesure d'enregistrer toutes les données personnelles permises de conduire les procédures foncières et il est donc recommandé à chaque citoyen de disposer de cette carte pour faciliter son déplacement et accomplir ses obligations électorales.



L'Adjudant Yacoub Abdel Karim Ould Abdel Kadre

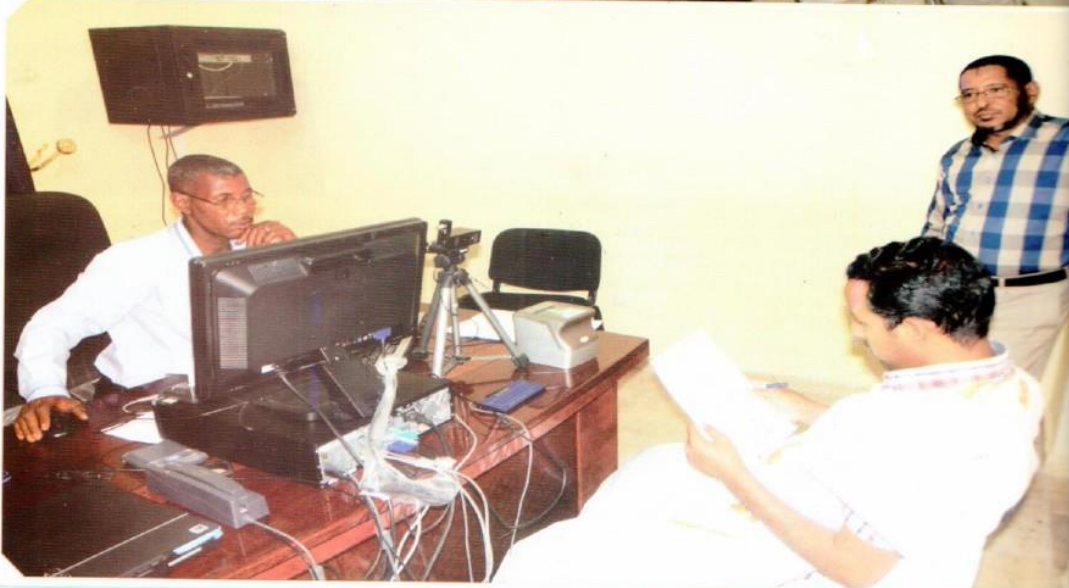


Le Centre d'Accueil des Populations au Niveau de l'Armée Nationale travaille en collaboration avec l'agence nationale pour le recensement des populations et pour réaliser les passeports de service aux catégories suivantes:

- évacuation sanitaire à l'étranger
- stage à l'étranger
- séminaire à l'étranger
- permission

En cas d'évacuation sanitaire le problème de passeport de l'accompagnateur reste pour le moment à résoudre, il serait souhaitable que le centre prenne en charge la réalisation du passeport pour les familles militaires.





Dossier

Pour y parvenir, le centre a procédé à une vaste campagne de sensibilisation à l'intérieur des casernes militaires. Actuellement, la quasi-totalité des militaires est recensée mais nous avons récemment constaté un déficit de retrait des cartes d'identité nationales. Pour remédier à ce problème, nous avons adopté une nouvelle stratégie qui, on l'espère, portera ses fruits.

«Akhbar-Eljeich» : Quelle est votre relation avec les autres centres ?

Le Commandant, commandant le centre : Notre relation avec le reste des centres se caractérise par le respect mutuel et l'échange d'expertise en cas de besoin. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage à l'agence nationale pour le recensement des populations et des titres sécurisés à travers son implication, chose qui a facilité notre mission et nous a permis d'atteindre le niveau où nous sommes

«Akhbar-Eljeich» : Vos activités se limitent-elles à la garnison de Nouakchott ?

Le Commandant, commandant le centre : Le centre est responsable des militaires et anciens militaires partout où ils se trouvent. Dans ce cadre, une équipe a été dépêchée pour recenser les militaires et leurs familles à l'intérieur du pays, de Vassala jusqu'à Lemgheity et a réussi à recenser les militaires rencontrés à l'exception d'un petit groupe qui a des problèmes administratifs qui seront réglés très prochainement INCHALLAH.

«Akhbar-Eljeich» : Quelles sont vos réalisations dans ce domaine ?

Le Commandant, commandant le centre : le centre a recensé tous les militaires et leurs familles et leur offre tous les services liés à l'état civil et les titres sécurisés.

«Akhbar-Eljeich» : quelles sont vos perspectives ?

Le Commandant, commandant

le centre : Le centre envisage la réalisation des points suivants :
• Parfaire l'état civil des militaires et retraités en leur réalisant les documents sécurisés

• Tenir et renouveler la situation des militaires et leurs familles en collaboration avec les services concernés de l'état-major Général des Armées.

«Akhbar-Eljeich» : Avez-vous un mot à dire aux militaires au sujet de leur inscription dans les centres ?

Le Commandant, commandant le centre : Nous incitons tous les militaires à Retirer et conserver leurs pièces d'état civil

- Recenser tous les membres de leur famille
- Renouveler les anciens contrats de mariage
- Recourir au centre pour obtenir les conseils liés à l'inscription et résoudre leurs problèmes relatifs à l'état civil. /.

Notre relation avec le reste des centres se caractérise par le respect mutuel et l'échange d'expertise en cas de besoin. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage à l'Agence Nationale pour le Recensement des populations et des titres sécurisés à travers son implication, chose qui a facilité notre mission et nous a permis d'atteindre le niveau où nous sommes.

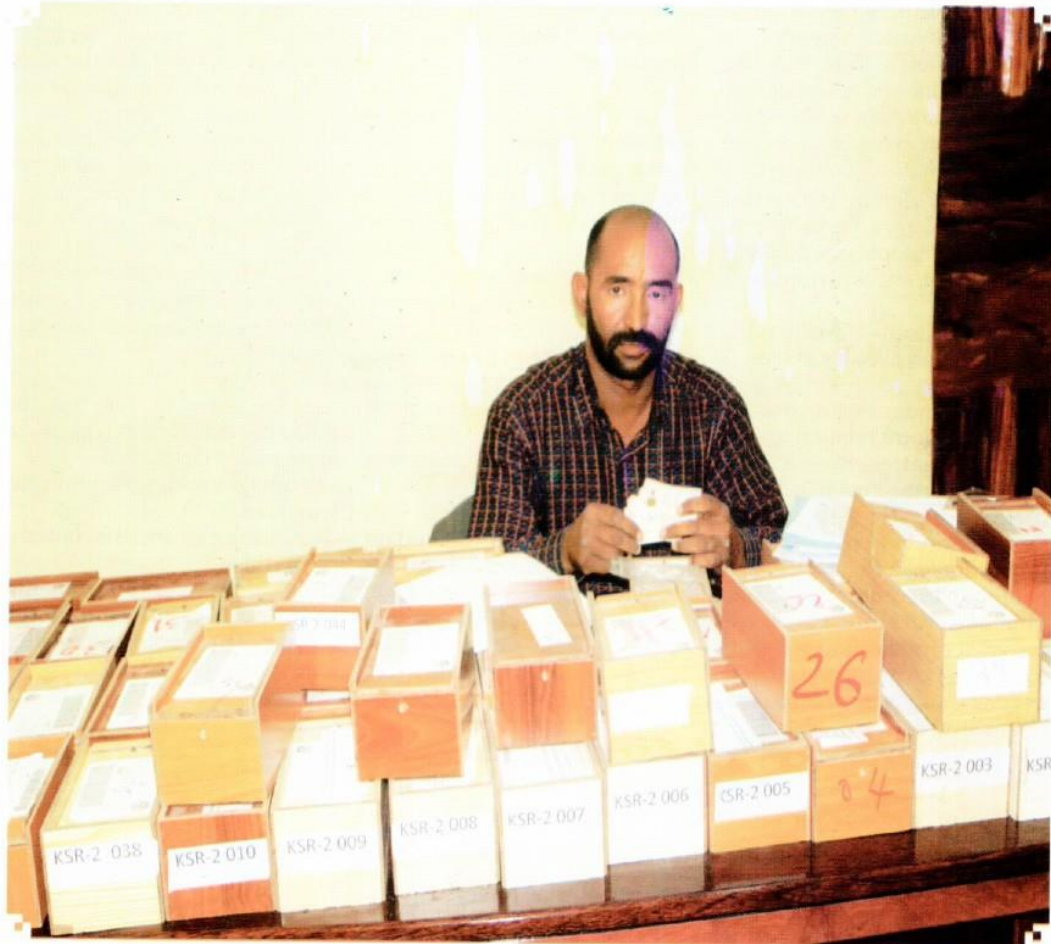
- le centre a recensé tous les militaires et leurs familles et leur offre tous les services liés à l'état civil et les titres sécurisés

- Nous insistons à ce que tous les militaires soient en mesure de retirer et conserver leurs pièces d'état civil

- Recenser tous les membres de la famille

- Renouveler les anciens contrats de mariage

- Recourir au centre pour obtenir les conseils liés à l'inscription et résoudre leurs problèmes relatifs à l'état civil.



- Le recensement
 - Réalisation et distribution des titres sécurisés
 - La Réalisation des passeports de service pour les militaires
 - La distribution des nouvelles cartes d'identité nationales
 - La correction des erreurs constatées au niveau des titres sécurisés des militaires recensés à l'intérieur ou à l'extérieur du centre
 - L'établissement des contrats de mariage, de divorce et certificats de décès.
- Le Retrait d'extraits d'acte de naissance

L'établissement et la distribution des cartes d'identité perdues ou détériorées.

«Akhbar-Eljeich» : les civils sont-ils concernés par vos services ?

Le Commandant, commandant le centre : Nos services peuvent profiter aux catégories des personnes suivantes :

- Le militaire retraité
- Epouse
- les Enfants
- le Père et la mère

«Akhbar-Eljeich» : Quel est le degré de coopération de vos subordonnés avec les visiteurs du

centre ?

Le Commandant, commandant le centre : Cet aspect est excellent jusqu'à présent car, à ce jour, aucun incident n'a été signalé, vu que nous sommes organisés de manière à éviter toute friction entre nos visiteurs et notre personnel.

«Akhbar-Eljeich» : Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Le Commandant, commandant le centre : La principale difficulté était de convaincre les militaires et leurs familles de l'importance de l'opération de recensement.

Dossier

Le Commandant, commandant le centre : Actuellement les services rendus par le centre aux militaires sont :

«Akhbar-Eljeich» : Quels sont les impératifs qui sont à l'origine de la création du centre ?

Le Commandant, commandant le centre : Avant de répondre à votre question, il est nécessaire de présenter le mode de fonctionnement et la structure du centre. Le centre d'accueil des populations spécifique à l'Armée Nationale est articulé comme suit :

- un organe départemental pour le recensement des populations
- un poste de recensement
- une cellule pour la distribution, la conservation et le suivi des nouvelles cartes d'identité nationales.
- une cellule Etat Civil
- une cellule pour la distribution,

la conservation et le suivi des passeports de service

- une cellule destinée au suivi, au contrôle et à la distribution des cartes d'identité nationales perdues.

S'agissant de votre question relative aux mobiles de la création du centre, vu l'importance accordée par le commandement à l'opération de recensement, il a été décidé de créer ce centre auquel ont été confiées les tâches suivantes :

- Le recensement des militaires et leurs familles
- Réaliser et distribuer les titres sécurisés aux militaires
- Tenir à jour l'état civil des militaires

«Akhbar-Eljeich» : Quels objectifs ?

Le Commandant, commandant le centre : Les objectifs peuvent être résumés au niveau des points suivants :

- Prise en charge de l'ensemble des problèmes des militaires de leurs familles se rapportant à l'état civil
- Prise en charge des problèmes se rapportant à l'état civil des retraités des forces Armées de Sécurité et de leurs familles

«Akhbar-El jeich» : quels services rendus par le centre aux militaires ?

Le Commandant, commandant le centre : Actuellement les services offerts aux militaires sont :

Commandant Mohamed Mahmoud O. Ahmedou, Chef Centre d'accueil des Citoyens au niveau de l'Etat-major Général des Armées



Centres des Citoyens au niveau de l'Etat-major Général des Armées

pour l'enrôlement des militaires et de leurs familles



Afin que chaque citoyen puisse accomplir ses devoirs et garantir ses droits, le gouvernement mauritanien a décidé de créer l'Agence Nationale pour le Recensement des populations et des titres sécurisés pour simplifier l'acquisition des documents de l'état civil tout en les sécurisant pour les rendre plus fiables. Cette agence a réalisé une carte d'identité nationale infalsifiable munie d'une puce électronique capable d'enregistrer toutes les données personnelles : permis de conduire, propriétés foncières ... Il est donc recommandé à chaque citoyen de disposer de cette carte pour faciliter son déplacement et accomplir son devoir civique.

Conscient de l'importance de l'enjeu et conformément à cette nouvelle orientation, l'Etat major Général des Armées a décidé de créer un centre d'accueil des citoyens au niveau de l'Etat-major des Armées qui prendra en charge l'établissement de documents sécurisés au profit des éléments du département de la défense nationale et de leurs ayants droit où qu'ils soient sur le territoire national.

Ce centre, créé le 22 Mars 2012, implanté à l'Etat- major Général des Armées, facilite aux militaires ainsi qu'aux civils, les opérations d'enrôlement.



Le Centre d'ac
l'Etat-m

Fac
d
d





Nécrologie:

Le Bataillon de Commandement et des Services en deuil :

Adjudant - Chef Ahmed Baba Ould Smail

L'Adjudant - Chef Ahmed Baba Ould Smail est né en 1959 à Wad Naga. Il a rejoint les rangs de l'Armée Nationale le 01.09.1983 comme élève sous - officier à l'EMIA. Sorti sergent le 01.05.1985, après avoir obtenu le CT1 et le CT2 Trans, il est affecté au BCS/Section Trans

Grades successifs :

- Sergent le 01.05.1985
- Sergent - Chef le 01.07.1990
- Adjudant le 31.12.1992
- Adjudant - Chef le 31.12.2002

Diplômes :

- CT1 Transmissions
- CT2 Transmissions le 13.02.1985
- CIA le 1989/01/01
- BT1 Transmissions le 01.09.1985
- BT2 Transmissions
- Permis VL le 01.10.1989

Il s'est éteint le 24/08/2013 laissant une veuve et trois enfants.

Que Dieu l'accueille en Son Saint Paradis. Wa Inna Lillahi Wa Inna Ileyhi Rajioune



A/C Mohamed Mahmoud Ould Mery

L'Adjudant - Chef Mohamed Mahmoud Ould Mery est né en 1959 à Kaédi. Il a rejoint les rangs de l'Armée Nationale le 1977/01/01

Il est affecté le 16.05.1984 au Secteur Autonome de Kaédi puis au BCS/Section Personnel le 01.09.1987, au CIAN le 15.08.1990 et, après d'autres affectations, il revient au BCS le 23.02.2011.

Grades successifs :

- Caporal le 01.04.1978
- Sergent le 01.10.1981
- Sergent - Chef le 01.04.1986
- Adjudant le 01.01.1989
- Adjudant - Chef le 01.01.1991

Diplômes :

- 151 Transmissions
- 251 Transmissions
- BT1 Transmissions
- BT2 Transmissions

Il s'est éteint le 28.08.2013 à l'Hôpital Militaire de Nouakchott, suite à une longue maladie, laissant une veuve et neuf enfants.

Que Dieu l'accueille en Son Saint Paradis Wa Inna Lillahi Wa Inna Ileyhi Rajioune.



Condoléances

Nous avons appris au moment où nous étions sous presse le décès des Militaires dont les noms suivent :

-A/C Abdel Kader Ould Mohamed Mocktar, précédemment en service à la compagnie d'habillement décès survenu le 5 novembre de suites d'un diabète aigu.

-Caporal Moussa Ould Cheibany, précédemment de la 2eme RM 2eme GSI décès survenu suite à un accident de circulation sur l'axe Nktt- Nouadhibou.

En cette douloureuse circonstance, la rédaction d'AEJ présente ses condoléances, aux Nom du Chef Etat-Major Général des Armées, aux familles des défunts et implore le Tout Puissant de les accompagner parmi les élus.





Militaires distingués :

Adjudant - Chef Oumar Ould Soulé

L'Adjudant - Chef Oumar Ould Soulé est né le 31.12.1968 à Magtaa Lahjar où il a fait ses études primaires avant de poursuivre ses études secondaires à Nouadhibou et des études techniques à Boghé. Il a rejoint les rangs de l'Armée Nationale le 12.08.1992 comme élève sous-officier à l'EMIA.

Sorti sergent le 01.08.1993, il est affecté à la 7^o RM le 01.08.1993 puis au 1^o BCP le 08.01.1994, à la 1^o RM le 01.10.2007, au 1^o GSI le 01.08.2008 et enfin au CIAN le 09.05.2011.

Grades successifs :

- Sergent le 01.08.1993
- Sergent - Chef le 01.01.2002
- Adjudant le 01.04.2004
- Adjudant - Chef le 01.07.2009

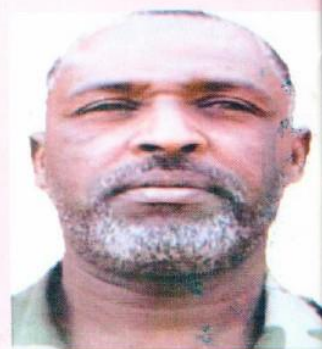
Diplômes :

- Certificat d'Aptitude N°2
- Certificat Interarmes
- Brevet de Parachutiste
- Certificat Professionnel 2^o degré (en Algérie)
- Certificat de chute libre

L'Adjudant-chef Oumar Ould Soulé s'est distingué par son dévouement au travail, son engagement sans retenue dans les missions auxquelles il participe autant que celles qu'on lui confie. Parachutiste chevronné, il est présent à toutes les campagnes de saut qu'effectue le 1^{er} BCP. Homme courageux et endurant, c'est au cours d'une poursuite et d'un accrochage avec les terroristes d'AQMI au Nord du Mali (Erg El Wez) qu'il est grièvement blessé. Après quelques mois de convalescence, il s'est

tenu près pour de nouvelles missions, son rapport médical l'obligera, cependant à moins d'activités périlleuses.

L'intéressé est marié et père de cinq enfants.



Sergent Sid' Amar Ould Yerba

Le Sergent Sid' Amar Ould Yerba est né en 1979 à Timbedra. Il a fait ses études primaires à Touil avant de poursuivre ses études secondaires à Timbedra où il a rejoint les rangs de l'Armée Nationale le 12.08.1992. A l'issue de sa formation le 14.09.1997, il est affecté en 1998 à la 6^o RM/BIM 61. L'intéressé a participé à la Manœuvre Guidimagha avant d'être affecté à la 5^o RM/BIM 52 en 2000.

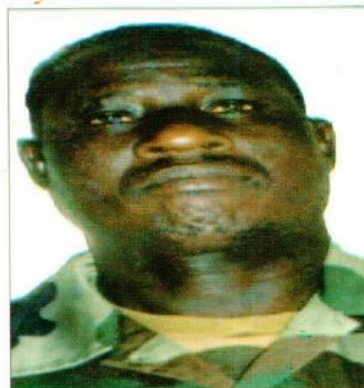
Grades successifs :

- Caporal en 2007
- Sergent en 2009

L'intéressé s'est distingué par la discipline, le sérieux dans le travail, gagnant ainsi l'estime de ses chefs et ses subordonnés.



Caporal Salem Ould Mohamed



Le Caporal Salem Ould Mohamed est né en 1962 à Walata. Il a rejoint les rangs de l'Armée Nationale en 1981 pour suivre une formation spéciale au 1^o BCP avant d'être affecté à la 3^o RM et enfin au 4^o GSI.

Grades successifs :

- 2 CI en 1982
- 1 CI en 1985
- Caporal en 2007

Diplômes :

- Permis VL

L'intéressé est marié et père de neuf enfants.



Création de nouvelles structures de l'Armée Nationale



En application des termes du décret N°038-2013 /PR ainsi que des dispositions de la loi N°60-189 du 25 novembre 1960 portant création des Forces Armées nationales, l'armée nationale vient d'adopter une nouvelle structure qui, selon une vision stratégique, permettra à l'Institution de disposer de toutes les aptitudes pour exécuter ses missions de préparation et de commandement opérationnel. Ainsi, cette nouvelle organisation donne lieu à la création d'un organe de commandement dénommé Etat Major Général des Armées (EMGA) placé sous l'autorité d'un Officier Général portant le titre de Chef d'Etat Major Général des Armées (CEMGA) nommé par décret présidentiel. Ce nouveau choix de commandement a dicté des formats plus adaptés à cette nouvelle mouture ; ainsi ont été créés un Etat Major de l'Armée de Terre, un Etat Major de l'Armée de l'Air et un Etat Major de la Marine qui restent sous le commandement de l'Etat Major Général. Les procédures de fonctionnement de ces états-majors sont définies par des arrêtés et instructions ministérielles.

Les organismes interarmées orga-

niques ou rattachés ainsi que des ensembles comprenant des écoles, des divisions, des services et des établissements sont également régis par la même disposition. Sont ainsi directement rattachées à l'Etat Major Général des Armées par l'arrêté Ministériel N°1436 les directions suivantes : la Direction du Renseignement et de la Sécurité Militaire, la Direction Centrale de l'Intendance, la Direction Centrale du Matériel, la Direction Centrale des Systèmes d'Information et de Communication, la Direction des Infrastructures, la Direction de la Communication et des Relations Publiques et la Direction des



Sports des Armées. Dans le cadre de cette réorganisation, il est créé aussi par décision ministérielle N°0846/MDN au niveau de l'Armée Nationale (Terre, Air, Mer), un Commandement des Forces Spéciales (CFS). Les Forces Spéciales peuvent comprendre un ou plusieurs bataillons commandos parachutistes ou un à plusieurs bataillons commando. Quant à l'arrêté N°1437/MDN, il porte sur l'organisation des chaînes de commandement organique et opérationnel au niveau de l'Armée Nationale :

- une chaîne de commandement organique chargée de la préparation et du suivi des forces;
- une chaîne de commandement opérationnel chargée de l'emploi des forces.



Pour compléter le schéma, trois zones de défense ont été créées et permettront à terme, de coordonner les opérations de plus d'une région militaire à la fois. Une telle organisation répond au souci du commandement suprême des armées d'amener l'armée à un niveau tel qu'il lui permettra de relever les défis auxquels sont confrontées ses consœurs dans la sous-région. Cela impliquera alors un investissement sur les plans financier, matériel, humain et organisationnel. Le commandement en a conscience, et pour gagner le défi, il ne lésinera pas sur les moyens.



Visite d'une délégation du Ministère de la Défense Espagnole

Dans le cadre de notre coopération militaire avec l'Espagne, une mission du Ministère de la Défense espagnol accompagnée de l'Attaché de Défense espagnol s'est rendue à Nouakchott du 05 au 06.11.2013.

Cette mission a pour objectifs de :

- S'enquérir des besoins de notre pays en matière d'apprentissage de la langue Espagnole et évaluer les besoins du futur Centre Militaire de Langues dans ce domaine,
- Coordonner avec la partie mauritanienne les modalités pratiques du voyage d'étude de la 7ème promotion de l'ENEM en Espagne,
- Discuter les opportunités de coopération en matière de formation dans les écoles militaires espagnoles.



Réunion du poste de Commandement de l'exercice SEABORDER



Notre pays a abrité dans la période du 01 au 02 octobre 2013 la réunion du poste de commandement de l'exercice SEABORDER organisé par les pays de l'initiative 5+5 Défense. Cette réunion a pour but de préparer les marines des pays membres à travailler collectivement pour relever les défis sécuritaires et également préparer l'exercice LIVEX prévu en Espagne.





Passation de commandement à l'Inspection Générale des Forces Armées et de Sécurité

Les locaux de l'Inspection Générale des Forces Armées ont abrité le 13 octobre 2013 la cérémonie de passation de commandement entre l'Inspecteur Général sortant, le Général de Brigade Hanene Sidi Henene et le nouvel Inspecteur, le Général de Brigade Mohamed Z'Nagui Sid 'Ahmed Ely.



Coopération militaire bilatérale Mauritano-Jordanienne

Dans le cadre de la coopération militaire bilatérale entre notre pays et la Jordanie, une délégation militaire jordanienne de haut niveau présidée par le Général Docteur ingénieur Omar Obeidi Elkha-

lidy Chef de l'organe de planification stratégique, a effectué une visite dans notre pays du 03 au 07.11.2013, pour participer à la réunion de la commission mixte de coopération militaire bi-

latérale Mauritano-Jordanienne. L'ouverture des travaux de la commission a été l'occasion d'un échange de mots entre le chef de la délégation jordanienne et le Général Hanene Ould Sidi Hanene chef d'Etat-major Général des Armées Adjoint. Ce dernier a mis l'accent sur l'importance de la consolidation des acquis et du renforcement de la coopération militaire pour atteindre les objectifs fixés dans les domaines de la formation et l'échange d'expérience pour faire face aux défis sécuritaires auxquels le monde fait face. Le chef de la délégation jordanienne, quant à lui, insisté sur la nécessité de développer et de réactiver la coopération militaire bilatérale, en traitant tous les obstacles qui se dressent contre le renforcement de la coopération mixte.

La réunion a passé en revue les différents aspects de cette coopération ainsi que les moyens adéquats de les développer.





Le Ministre de La Défense Nationale reçoit l'ambassadeur du Qatar

Le Ministre de La Défense Nationale Monsieur Ahmedou Ould Iday Ould Mohamed Radhi a reçu le 30 octobre 2013 son excellence Monsieur Abderhamane Ben Ali Lekbeissy ambassadeur du Qatar accrédité en Mauritanie. Au cours de cette rencontre, les discussions ont porté sur la coopération bilatérale notamment, l'aspect sécuritaire. Cette audience s'est déroulée en présence du Général de Brigade Mohamed Ould Cheikh Ould Elhadi, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, le Colonel Mohamed Ould Elmougdad, Directeur des Relations Extérieures au Ministère de la Défense Nationale.



Nomination de chefs militaires

Par décret présidentiel en date du 09 octobre 2013 sont nommés aux fonctions ci-après, les officiers dont les noms suivent :

- Inspecteur Général des Forces Armées et de Sécurité : le Général de Brigade Mohamed Z'Nagui Sid' Ahmed Ely (1);
- Chef d'Etat - Major Général des Armées Adjoint : le Général de Brigade Henene Sidi Henene (2);
- Chef d'Etat - Major de l'Armée de Terre : le Général de Brigade Mohamed Cheikh Mohamed Lemine (3);
- Chef d'Etat - Major de la Marine : Le Contre-amiral Isselkou Cheikh El Weli (4);
- Chef d'Etat Major de l'Armée de l'Air : le Colonel Mohamed Salem Lehreitany (5).





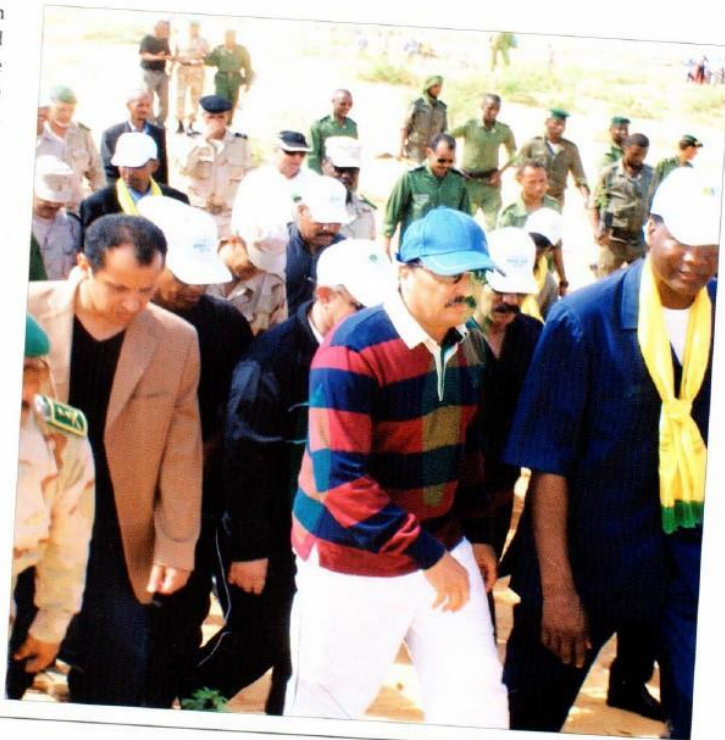
Campagne de reboisement

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, a présidé le 5 Septembre 2013, le démarrage d'une nouvelle campagne de reboisement dans les secteurs 5 et 7 situés au nord de Nouakchott.

Parmi les 27 départements ministériels concernés, on note que le Ministère de la Défense a pris, à lui seul, 50 % de l'opération de reboisement, soit :

- sur un total de 62.200 arbres à planter, 30.000 lui ont été confiés,
 - sur un total de 165 hectares à reboiser, 75 hectares ont été pris en charge par le Département de la Défense,
- Pour cette opération, il a mobilisé les moyens humains et matériels suivants :

- 1500 hommes pour le reboisement,
- 100 hommes pour le transport des arbres,
- 02 citernes,
- 10 camions pour le transport des arbres vers le site.



Le Ministre de la Défense Nationale reçoit l'Ambassadeur de Turquie



Le Ministre de la Défense Nationale, Monsieur Ahmedou Ould Idey Ould Mohamed Radhy, a reçu en audience le 23 Septembre 2013, Son Excellence Monsieur Musa Kulalikaya, Ambassadeur de la République de Turquie accrédité à Nouakchott.

L'audience s'est déroulée en présence du Général de Brigade Mohamed Ould Cheikh Ould El Hady, Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale, du Colonel Brahim Vall Ould Cheibani, Chef du 3ème Bureau, du Colonel Mohamed Vall Ould Taghioullah, Directeur du Matériel, du Colonel Mohamed Ould Moghdad, Directeur des Relations Extérieures au Ministère de la Défense Nationale, et du Lieutenant-Colonel Seyid Ould Asry, Directeur du Bureau de Coordination au même ministère.



Dans ce numéro



- 5 - 8 → **Info FARIM**
- 9 - → **L'Événement**
- 10-11 → **Ressources Humaines**
- 12 - 19 → **Dossier: Le Centre d'Accueil des citoyens au niveau de l'EMGA**
- 20 - 21 → **Mémoire Militaire: Mamadou Lamine Dramé**
- 22 -23-24 → **Notions et concepts: Mouvements terroristes dans les Etats Sahelo-Sahariens (partie 2)**
- 25-26 → **Tribune libre: Les enfants Soldats**
- 27 → **Santé :Les Angines**
- 28 → **Sports**
- 29 → **jeux**

Directeur de Publication
Colonel Teyib Ould Brahim

Rédacteur en chef
Col Hemed Ould Sidi

Secrétaire de Rédaction
Cdt Lif Mohamed Diadié

Rédacteurs
Lt- Col Abou Mamadou Sow
Cdt Med Limam Ould Ahd Salem
Cdt Ichemkhou
Cdt Lif Mohamed Diadié
Cne Malamine Coulybaly

Responsable Audiovisuel :
Cdt Med O. Abderrahmane

Photographes :
A/C Ide O. Soueileh
Adjt Taleb Ould N'dary
S/C Ismail Ould Walaty
S/C Saleck Val O. mebrouck
Sgt Mohamed Ould Saleck
Cal Mohamed O. Med Mahoud

Saisie
Adjt Brahim O. M'beirick
Sgt Hawa Ly
Sgt Aida M'Bengue

Maquette /PAO
A/C Ahmed O. N'theih
Sgt Aida M'Bengue

Publicité- Annonces
A/C Khalifa Ould Khattary

Distribution
A/C Oumar Ould Boudy
S/C El Hacen Ould Mouloud
S/C Med Deina Ould Zaid

DCRP@ mauritel.mr
BP: 208 Tel: 25002255

Impression:

Direction de l'Imprimerie de
l'Armée Nationale
2500 Exemplaires





Editorial



Vers la construction d'une armée professionnelle

Notre armée vient de vivre un événement exceptionnel, fruit d'un processus de planification entamé depuis quelques années et dont l'aboutissement a été couronné par l'élaboration d'un arsenal de textes juridiques spécifiquement consacrés à la restructuration nouvelle de notre armée. Cette nouvelle restructuration répond à des exigences sécuritaires factuelles et géostratégiques que connaît la sous-région. Elle traduit aussi la volonté de l'Etat-major Général des Armées de pourvoir l'institution en moyens humains et matériels basés sur un socle juridique permettant à l'armée de s'acquitter des nobles missions qui lui sont assignées. La nouvelle mouture permettra aussi d'accompagner, à la fois, l'évolution des ressources matérielles et humaines tout en améliorant sensiblement le niveau opérationnel de toutes les composantes de l'Armée Nationale (Terre, Air, Mer) en vue de bâtir une armée professionnelle, capable de juguler tous les défis sécuritaires de quelque nature que ce soit et quelle qu'en soit la source. Il est donc indéniable que le succès remporté ces dernières années par l'Armée Nationale face aux groupes terroristes ainsi que le rétablissement de la sécurité et de la stabilité sur l'ensemble du territoire national, sont autant d'indicateurs positifs qui donnent raison à la stratégie adoptée en matière de défense. Stratégie dont cette nouvelle restructuration soutient la force et garantit la durabilité.





ANNONCE

En vue de promouvoir et de vulgariser le patrimoine historique militaire, la Direction de la Communication et des Relations Publiques (DCRP) est chargée de mettre en oeuvre un musée dédié aux forces armées nationales.

ce faisant, la DCRP se lance dans une campagne de collecte d'objets historiques appartenant ou ayant appartenu aux anciens militaires ou résistants. ces objets peuvent être des armes, des tenues, des équipements, des coiffures, des drapeaux, des fanions, des insignes, des médailles, des iconographies et tous autres documents ayant trait aux Forces armées nationales ou à la résistance. Ces collections peuvent être cédées gratuitement, prêtées temporairement ou vendues au Musée. Dans ce cadre, il est fait appel à toutes les bonnes volontés, institutions publiques et privées, personnes morales et particuliers, professionnels et amateurs, nationaux et étrangers de contribuer, chacun à sa manière, à la sauvegarde et à la diffusion de la mémoire combattante et à la symbolique de nos grands anciens. Donations, cessions, apports techniques, conseils et suggestions, toutes participations qui pourront aider au processus de mise sur pied du Musée sont les bienvenus.



EL AKHBAR Jeich



Votre fenêtre
sur
L'Institution
Militaire

Revue éditée par l'Etat-major Général des Armées/N° 41 novembre - décembre 2013

Le Centre d'accueil des Citoyens au niveau de l'EMGA



◆ **Mémoire militaire**

Vers la constitution d'une
armée et le début du jihad

◆ **Tribune Libre**

Les enfants - soldats

◆ **Notions et Concepts**

Conduite des Etats face aux
mouvements terroristes